
1, rue du Général Leclerc
50460 QUERQUEVILLE
Téléphone : 02 33 03 54 10
Fax: 02 33 03 54 10
paul.bert.querqueville@wanadoo.fr

Le 31 août 2007

Objet : rentrée scolaire 2007-2008

Madame, Monsieur,

ENSEIGNANTS

Directeur : Alain Poirier

CP : Philippe Rabasse

CP-CE1 : Marina Grisel

CE1 : Marie Christine Charraud

CE2 : Marylène Buhot

CE2-CM1 : Claire Letourneur (lundi-mardi) / Anne Serna (jeudi-vendredi)

CM1 : Alain Poirier (les lundi, mardi et jeudi), Catherine Lopez (vendredi)

CM2 : Eric Lelong

PERSONNEL ATTACHE A L'ÉCOLE :

Noémie Miegbielle : aide de vie / secrétaire de direction

HORAIRES : Le matin, de 8 h 30 à 11 h 30 ; l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30. Les portes de l'école sont ouvertes dix minutes avant la classe, soit 8 h 20 et 13 h 20. La porte est fermée à clé une fois les élèves en classe. Une sonnette à gauche de la porte doit être utilisée en cas de nécessité, mais il n'y a pas de concierge.

TÉLÉPHONE : 02.33.03.54.10 le vendredi, jour de décharge de la direction ; si aucun adulte n'est disponible, un répondeur prend les messages.

ASSURANCE SCOLAIRE :

Il est vivement souhaitable que toutes les familles soient en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant ; toutefois, pour toute activité à caractère facultatif (sortie, classe de découverte, séance récréative...), **une assurance Responsabilité Civile et une assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est obligatoire**. Vous devez donc :

- soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en Responsabilité Civile et en Individuelle Corporelle ;
- soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial. (Nous vous proposons des formulaires de la MAE.)

RENCONTRE AVEC LES MAÎTRES :

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous : merci d'en tenir compte.

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS : Elle est remise par l'enseignant de votre enfant à chaque rentrée ; elle est à compléter et à retourner à l'école le plus rapidement possible. Nous devons utiliser à partir de cette année un nouveau logiciel fourni par l'Education Nationale. Tous les renseignements demandés sont indispensables. Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa rédaction.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES AUX HEURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE :

Merci de ne pas stationner sur les trottoirs menant aux entrées de l'école... et sur les places réservées aux handicapés.

La cohabitation voitures-piétons est source de danger : *pensez à la sécurité de vos enfants !*

MATÉRIEL INDIVIDUEL :

- Les livres confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir avec un matériau suffisamment résistant (plastique). En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer le manuel concerné.
- Un cartable rigide assure la bonne conservation des livres, cahiers et classeurs.
- Nous vous rappelons qu'il est nécessaire que les enfants soient munis d'une paire de chaussures de sport.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2007/2008 :

Toussaint : du vendredi 26 octobre après la classe au jeudi 8 novembre au matin

Noël : du vendredi 21 décembre après la classe au lundi 7 janvier au matin

Hiver : du vendredi 15 février après la classe au lundi 3 mars au matin

Printemps : du vendredi 11 avril après la classe au lundi 28 avril au matin

Été : le vendredi 4 juillet après la classe.

Mercredis travaillés : 29 août 2007, 26 mars 2008, 30 avril 2008, 7 mai 2008, 14 mai 2008

½ journées de classe : les mercredis matins 5 décembre, 23 janvier, 13 février, 12 mars, 9 avril, 2 juillet.

Pont de l'Ascension : vendredi 9 mai 2008

ABSENCES DES ELEVES : Lorsqu'un enfant manque la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître le motif de cette absence, **par téléphone et par courrier** le jour de la reprise de la classe. Une absence sans motif légitime ou excuse valable, au moins 4 demi-journées dans le mois, sera signalée à l'Inspection Académique.

Une demande de vacances en dehors des vacances imposées n'est pas recevable.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Comme l'an passé, le Conseil d'Ecole a proposé que le montant de la cotisation à la coopérative soit laissé au libre choix des familles. Cette cotisation n'est pas obligatoire.

La coopérative scolaire permet de financer :

- . des sorties pédagogiques
- . des achats de livres de bibliothèque
- . des projets (musique, arts plastiques ...), etc...

LIVRES ET MAGAZINES

Les élèves emporteront dans les semaines à venir des exemplaires de livres ou de magazines à consulter.

Cette documentation mise à notre disposition par plusieurs maisons d'édition vous permettra éventuellement de guider vos choix. Si vous êtes intéressés par l'un ou l'autre, faites-nous parvenir le bon de commande et le règlement (**en chèque**), nous nous chargerons de le transmettre. *Il n'y a pas d'obligation d'achat.*

Le Directeur Alain POIRIER

✂-----
Je, soussigné, certifie avoir pris connaissance
du courrier de rentrée distribué le 3 septembre 2007

Le

A

SIGNATURE DES PARENTS :